IMT Nuremberg Archives

H – 4608

International Court of Justice

H4608 – 0002

F 518

COMPAGNIE DE LA SAVOIE.
SECTION DE CHAMBERY.
BRIGADE DE
LE CHATELARD.

LE CHATELARD, le I6 Septembre I944.

RAPPORT

Nº I49/2.-

du Maréchal des Logis Chef FOUQUART, Commandant la Brigade de LE CHATELARD.

sur des atrocités commises par les Troupes Allemandes et la Gestapo.

REFERANCE : Note mission Interralliée, service Renseignements Militaires du IO-9-I944, Transmission Section Nº 8264/3? du I5-9-I944.

Le Ier Mai I944, les troupes Allemandes d'occupation ont cerné le village d'ECOLE.

Ils ont incendié 29 maisons d'habitation au Chef-lieu et Onze au hameau de LA CHAPELLE. Sept otages ont été emmenés et fusillés à ste-REINE, où une maison a été également incendiée. Ces otages ont été maltraités avant d'être passés par les armes. Parmi ces derniers se trouvaient deux sujets Italiens âgés de plus de 50 ans, et Cinq Français âgés de 22 à 25 ans. Tous étaient en règle au point de vue séjour dans le Département. Le motif de la fusillade invoqué par les troupes Allemandes et la Gestapo était qu'ils n'ont pas découvert un gars du maquis qu'ils recherchaient.

Le 7 Juillet I944 les soldats Allemands et la Gestapo ont de nouveau cerné la Commune d'ECOLE.

Douze personnes du sexe masculin ont été passés par les armes devant le monument aux Morts de la localité.

M. le Maire âgé de 7I ans et M. BLANC, père de CINQ enfants en bas âge se trouvaient parmi eux. Avant d'être fusillés toutes ces personnes ont été torturées. L'un deux M. DUPERRIER, Français, avait un bras cassé et la figure tuméfiée. Un autre M. FEROUD-PLATTET, a été éventré avec un bout de bois taillé en pointe. Il avait également la machoire fracassée.

Un chambre de torture avait été installée au Ier étage de la maison FERRAND.

Signé: FOUQUART.

Copie certifiée conforme à l'original
par le gendarme PASCAL, cdt. Pvt. la Brigade de LE CHATELARD.
Le I6 Janvier I946.

B 50997

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
RF Exhibit 431
Filed 1/46/31

H4608 – 0003

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS de GUERRE - MINISTÈRE PUBLIC DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4608

copie certifiée conforme à l'original

DOC. R.F. N° 431

B 50936

F-618 RF 431

H4608 - 0004